

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le dossier d'inscription à la formation aux calculs de doses et de débit proposée par Médiformation (Société IZEOS). Afin de valider votre inscription nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

1. Si ce n'est déjà fait, validez votre inscription en remplissant le formulaire en ligne en cochant la case « J'accepte la convention de formation dans son intégralité »

2. Pour valider votre inscription, retournez par courrier votre règlement

Un chèque de **89 euros** à l'ordre de Médiformation en précisant votre nom au dos du chèque ainsi que la mention CDD.

à l'adresse suivante :

**Médiformation - IZEOS
Service Inscriptions e-learning
5 Avenue de Verdun
Le Panoramique
94 200 IVRY SUR SEINE**

Vous souhaitez de l'aide ou des renseignements, contactez un conseiller au **0811 094 701**

L'équipe de Médiformation

Convention de formation

Formation aux calculs de dose et de débit – Professionnel

Entre les soussignés :

1°/ Médiformation :

Un service de la société IZEOS, SARL au capital de 15 000 Euros
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° B 432 392 819
N° de déclaration d'activité : 11 75 42242 75 auprès du préfet de région d'Île de France
Dont le siège social est situé : 5, Avenue de Verdun - Le Panoramique - 94200 IVRY SUR SEINE
Représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Grégoire COUTANT

ci-après dénommée IZEOS
d'une part

et

2°/

demeurant :
représenté par (votre hôpital en cas de DIF pris en charge):
en qualité d'apprenant

ci-après dénommé l'élève
d'autre part

En confirmant son inscription, l'élève certifie accepter sans réserve les termes du contrat auxquels sont liées les présentes Conditions Générales d'inscription.

Article 1 : Objet de la convention

Conformément à l'article L. 900-2 du code du travail, la présente convention a pour objet la réalisation par l'organisme de formation IZEOS d'une action de formation intitulée Formation aux calculs de dose et de débit en e-learning au bénéfice de l'élève.

Avec votre inscription :

Vous accédez, par Internet, **24h/24 et 7j/7**, aux cours, exercices, sélectionnés par vos soins et pendant la période octroyée.

Votre accès est possible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, équipé d'un navigateur Internet (avec le plugin flash) et d'une carte son avec des enceintes.

Article 2 : Accessibilité des services

Le dispositif de formation par e-learning dans lequel vous vous êtes inscrit repose sur des méthodes modernes, éprouvées pédagogiquement et technologiquement.

Les contenus de formation répondent aux textes en vigueur appliqués sur le territoire français.

IZEOS s'engage à vous apporter les moyens pédagogiques nécessaires à appréhender les contenus, mais ne pourrait en aucun cas être tenu responsable :

- d'une interruption des services due à un tiers et sur lequel il n'a aucune possibilité d'intervention (tel que l'hébergeur du site médiformation, le Fournisseur d'Accès Internet, etc...).
- de la non maîtrise et des pannes du matériel informatique dont vous disposez
- du non respect du calendrier des IFSI lors de l'inscription aux épreuves du concours,
- de la non réussite aux épreuves d'admissibilité et d'admission aux épreuves du concours d'entrée dans les IFSI.

Dans la mesure du possible, **IZEOS** mettra tout en œuvre pour pallier aux désagréments le concernant et informera ses élèves de toute interruption de ses services, et ce dans les meilleurs délais, afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions.

Médiformation - Un service IZEOS - 5 Avenue de Verdun - Le Panoramique - 94200 IVRY SUR SEINE
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 42242 75 auprès du préfet de région d'Île de France
Tel : 0811 094 701 - Fax : 01 42 02 34 46 - RCS Créteil B 432 392 819 - APE 741 G



Article 3 : Conditions d'accès et de paiement

Ouverture d'un compte

Pour être élève, il est nécessaire d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire en ligne. Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par e-mail, après validation de votre inscription et à réception de votre règlement.

Le règlement doit s'effectuer par chèques libellés en euro à l'ordre de :

Médiformation
5 Avenue de Verdun
Le Panoramique
94200 IVRY SUR SEINE

Le compte sera ouvert à réception du règlement.

OPCA - DIF

En cas de paiement effectué par un OPCA ou dans le cadre du DIF, il appartient à l'élève de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Convention de formation

L'élève reçoit, deux exemplaires de la convention de formation professionnelle continue, et s'engage à en retourner un exemplaire signé à IZEOS.

Accès au service

Modalités d'accès aux programmes de formation

L'identifiant et le mot de passe concédant au client de s'identifier et de se connecter à la partie payante du site sont personnels et confidentiels.

L'identifiant et le code d'accès sont personnels à l'élève. Chacune de ses connexions est enregistrée. Toute personne autre que l'élève a l'interdiction d'utiliser les données personnelles de ce dernier pour se connecter au programme de formation. L'emploi des données personnelles d'accès par une personne autre que l'élève altérerait les données relatives au suivi de l'élève et le programme de formation pourrait se révéler inefficace. La direction se réserve le droit de suspendre la formation sans remboursement en cas de non respect de ces règles.

Article 4 : Tarifs

Les tarifs qui correspondent aux différents programmes de formation professionnelle sont détaillés dans le formulaire d'inscription. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement pour les formations avec stages ou séminaires.

IZEOS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en fonction du développement du marché. **En aucun cas, cette modification ne pourra concerner un contrat en cours.**

Article 5 : Programmes, temps de formation et repas

L'élève aura la possibilité de s'inscrire à l'un des Programmes de Formation proposés pour son secteur professionnel ou à titre personnel et bénéficiera de l'accès au service durant une durée déterminée qui est fixée dans le descriptif de la formation. Ce délai pourra être prolongé sur demande.

Temps de formation

La durée de formation pourra être prolongée à titre exceptionnel et sans surcoût à la demande de l'élève et à condition qu'il puisse expliquer le motif du retard pris dans sa formation. Ceci **sous réserve de l'acceptation** de la direction pédagogique.

La formation se déroulant en e-learning, sa durée peut varier en fonction des résultats de l'élève et de la proposition du tuteur pour adapter le programme de formation en fonction. La durée moyenne constatée est notée sur le document décrivant l'ensemble de la formation.

IZEOS s'engage à remettre à l'élève à l'issue de la formation sur simple demande un certificat de passage horaire sur la plate forme de formation.

Reproduction de l'article 9 sur la loi de l'enseignement à distance :

A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de **six jours** après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement par correspondance.

Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à **aucune indemnité**.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois **à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat**, celui-ci peut-être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises (documents internet, PDF...).

Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériel dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont effectivement été livrés à la date de la résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'étude. Le contrat doit à peine de nullité reproduire les dispositions du présent article.

Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Repas

Les repas éventuels ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont à la charge de l'élève.

Article 6 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions sur la loi de l'enseignement à distance, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de **six jours**, après acceptation de l'offre, pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Votre accès aux cours démarre à la fin de ce délai. Dans le cas où vous donnez votre accord pour commencer les cours avant expiration de ce délai, vous renoncez à ce droit.

Article 7 : Report de la formation

Dans le cas où le nombre de participant à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, IZEOS se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription (arrhes compris) seront alors entièrement remboursés.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité d'IZEOS ne pourra être mis en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition d'IZEOS, par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formations.

Article 9 : Données nominatives

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le consommateur dispose à tout moment, notamment, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification concernant ses données personnelles.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès du contact suivant :

IZEOS - Médiformation
Mr Grégoire COUTANT
5 Avenue de Verdun
Le Panoramique
94200 IVRY SUR SEINE
France

Ce site est enregistré à la CNIL : déclaration n° 861524

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les fiches de cours, corrections d'exercices et tout autre contenu mis à disposition de l'élève, durant la durée de son inscription restent la pleine propriété de Médiformation.
Médiformation concède à l'utilisateur une licence d'utilisation personnelle, non exclusive et incessible pour une durée limitée à celle de la formation telle qu'indiquée dans la confirmation d'inscription.
Toute reproduction est formellement interdite sous peine de poursuite.

Article 11 : Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces conditions, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal de Paris.

Article 12 : Accréditation

IZEOS est un établissement spécialisé dans l'information et la formation à destinations des professionnels infirmiers.
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 42242 75 auprès du préfet de région d'Île de France

Je reconnais avoir pris connaissance des documents annexés au contrat me donnant toute précision sur le programme de mon enseignement, la nature et le contenu des disciplines étudiées, l'échelonnement des enseignements et des travaux dans le temps, la durée moyenne des études et le niveau des connaissances préalables nécessaires pour les entreprendre.

Date :
Fait à :

Signature : (1)



Grégoire COUTANT

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Programme de formation Calculs de doses et de débits Professionnel

Intitulé du stage : Formation aux calculs de dose et de débit

Objectifs : Faire le point sur vos acquis et mettre en évidence les points perfectibles, reprendre tous les éléments mathématiques de base, comprendre l'encadrement juridique et les responsabilités du soignant face au calcul de dose et de débit et suivre les différentes méthodes de résolution.

Pré-requis : Être IDE

Programme et méthodes : La formation est réalisée en e-learning (à distance en utilisant les nouvelles technologies). Les horaires de travail sont librement choisis par les étudiants, la formation restant accessible durant un an à compter de l'inscription.
L'accès à un ordinateur équipé d'une connexion internet ainsi qu'un navigateur web est indispensable. Des support de cours ainsi que des exercices sont librement téléchargeables tout au long du processus de formation afin de confirmer l'apprentissage et d'évaluer l'apprenant.

Type d'action de formation : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances

Dates : Un an d'accès à compter de la date de début de formation

Durée : 90 heures de travail effectif

Lieu : A distance via le réseau internet.

PLAN DE LA FORMATION PROPOSÉE

TOTAL	Formation complète	6h 30min de cours "live"	Plus de 1600 exercices différents	90 heures dont 30h de cours et 60 h d'exercices
--------------	---------------------------	---------------------------------	--	--

N° de chapitre	Nom du chapitre et contenus	Temps du cours « live »	Exercice d'entraînement (Oui ou Non)	Tests associés (nb de questions)	Temps conseillé (cours et tests)
----------------	-----------------------------	-------------------------	--------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

R 00	Test initial part 1			12 tps limité	25min
-------------	----------------------------	--	--	---------------	-------

R 00	Test initial part 1			12 tps limité	25min
-------------	----------------------------	--	--	---------------	-------

R 00	Test initial part 1			14 tps limité	25min
-------------	----------------------------	--	--	---------------	-------

Règles de présentation

Simplification

Abréviations

1	Introduction	4min 34s	N	05/05/09	15 min
	Notre objectif				
	Des faits				
	Prise de conscience				

2	Situation actuelle	6min 41s	N	0	10min
	Quel est l'objectif de l'enseignement calculs de dose ?				
	Évaluation				
	Une réalité				
	Des mesures				

3	Notre objectif	1min 31s	N	0	5min
----------	-----------------------	-----------------	----------	----------	-------------

4	Compétences visées	3min 40s	N	0	10min
	Définition				
	N'est pas médicament qui veut !				
	Pharmacopée	1min 8s			
	Présentation physique	1min 2s			
	Pharmacologie	2min 30s			
	Pharmacodynamie				
	Pharmacocinétique				

6	Composition du médicament	2min 20s	N	16/16	30min
	Substance active				
	Excipients				

7	Notice explicative et monographie	2min 50s	N	05/05/09	15min
	Conditions d'utilisation	43s			

8	Médicament générique	2min 5s	N	05/05/09	20min
	Qu'est ce qu'un médicament générique ?				
	Repérer un médicament générique				
	Avantage				

9	Classements	4min 52s	N	05/05/09	10min
	Par forme galénique				
	Par classe thérapeutique				
	Listes				
	Liste I				
	Liste II				
	Liste des stupéfiants				

10	Rôles des différents acteurs	3min 42s	N	13/13	10min
	Qui prescrit ?				
	Rôle du prescripteur				
	Rôles du pharmacien	1min 52s			

11	Prolongation exceptionnelle de traitement	53s	N	06/06/09	10min
	Substitution de médicaments	1min 56s			

12	Rôles de l'infirmier	4min 45s	N	17/17	30min
	Prescriptions non correctement mises en oeuvre				
	Soins du rôle prescrit et du rôle propre				
	Prescriptions d'antalgiques	34s			
	Infirmier anesthésiste	34			
	Obligation de formation	1min 27s			
	Ordre national infirmier	54s			
	Responsabilité de l'infirmier	1min 3s			

13	Différentes responsabilités	1min 11	N	12/12/09	30min
	Le risque nul n'existe pas				
	Responsabilité pénale	2min 42s			
	Responsabilité civile	1min 27s			
	Sanctions disciplinaires et responsabilité administrative	2min 21s			
	Au niveau d'un établissement				
	Ordre national des infirmiers				

14	Responsabilité de l'étudiant infirmier	2min			20min
-----------	---	------	--	--	-------

R 1	Révision 1 sur les chapitres précédents			10 tps limité	20min
------------	--	--	--	---------------	-------

15	Calculs	24s	N	08/08/09	10min
	Nombres	3min 18s			

16	Chiffres romains	4min 45s	N	20/145 tps limité	45min
-----------	-------------------------	----------	---	-------------------	-------

17	Addition	4min 46s	O	15/50 tps limité	30min
-----------	-----------------	----------	---	------------------	-------

18	Soustraction	4min	O	12/40 tps limité	30min
-----------	---------------------	------	---	------------------	-------

19	Nombres relatifs	4min	N	15/50 tps limité	30min
20	Addition et soustraction	2min 14s	O	15/70 tps limité	30min
21	Multiplication	10min 49s	O	15/70 tps limité	40min
22	Division	10min 41s	O	15/70 tps limité	60min
23	Ordre des opérations	3min 15s	N	15/60 tps limité	30min
R 2	Révision 2 sur les opérations mathématiques			15 tps limité	20min
24	Puissances de dix et écriture scientifique	5min 52s	N	5/20 tps limité	30min
	Calculer avec des puissances de dix	7min 9s			
	Puissances des nombres	3min 39s			
25	Fractions	18min 8	N	10/40 tps limité	60min
26	Proportionnalité	2min 30s	N	04/10/09	30min
	Produit en croix	5min 26s			
27	Pourcentages	5min 41s			45min
R 3	Révision 3 sur les chapitres 24 à 27			10 tps limité	15min
R 4	Révision 4 sur toutes les opérations mathématiques			20 tps limité	30min
28	Prescription médicale	1min 40s	N	08/08/09	20min
	Principe				
	Que prescrit-on ?				
	Que comporte une prescription ?	2min 1s			

29	Dénomination des médicaments				15min
	Prescriptions informatisées	2min 41s			

30	Posologie du médicament	7min 54s	N	01/05/15	45min
	Dose quotidienne				
	Répartition par unité de temps				
	Moment choisi d'administration				
	Durée totale du traitement				
	Dose totale prescrite				
	Précisions complémentaires				
	Posologie : récapitulatif				

31	Voies d'abord	5min 17s	N		20min
	Voie entérale				
	Voie parentérale				
	Voies naturelles				
	Voie percutanée				
	Voie articulaire				
	Voie intra cardiaque				
	Voies péridurale et intrarachidienne				

R 5	Révision 5 sur l'ensemble des chapitres précédents			15 tps limité	30min
------------	---	--	--	---------------	-------

32	Unités de mesure : généralités	5min 8s	N	08/08/09	20min
	Unités de bases				

33	Masse	4min 53s	O	10/45 tps limité	40min
-----------	--------------	----------	---	------------------	-------

34	Longueur	3min 30s	O	10/45 tps limité	30min
-----------	-----------------	----------	---	------------------	-------

35	Temps	10min 15s	N	8/55 tps limité	40min
	Conversion de durée				
	Calculs avec des temps				

36	Matière	4min 39s	O	8/45 tps limité	30min
37	Chaleur	43s	N		20min
	Unités composées				
38	Superficie	3min 22s	O	5/26 tps limité	20min
39	Volume et capacité	5min 16s			60min
	Généralités				
	Conversions des volumes		O	10/45 tps limité	
	Conversions des capacités	3min 42s	O	10/45 tps limité	
	Équivalence entre volumes et capacités	3min 43s	O	10/45 tps limité	
40	Volumes particuliers	6min 29s	N	10/60 tps limité	30min
41	Vitesse	7min 39s	N	02/06/09	20min
42	Indice de masse corporelle (IMC)	2min 37s	N	02/06/09	30min
	Unités particulières				
43	Unités internationales (UI)	4min 4s	N	02/06/09	30min
44	Eau oxygénée	1min 18s	N		20min
45	Enzymes	39s	N		20min
46	Nutriments	2min 23s	N		20min
R 6	Révision 6 sur les conversions			20 tps limité	30min

47	Concentration				120min
	Généralités	2min 15s		09/09/09	
	Concentration en g/L	8min 48s	O	8/40 tps limité	
	Concentration exprimée en pourcentages	7min 32s	O	01/05/51	

48	Solutions isotoniques ou hypertoniques	5min 23s	N	7	90min
	Mélange de solutions	13min 16s		6/30 tps limité	

R 7	Révision 7 sur les concentrations			20 tps limité	30min
------------	--	--	--	------------------	-------

49	Débit : généralités	1min 17s			30min
-----------	----------------------------	----------	--	--	-------

50	Gaz médicaux	1min 31s			45min
	Pression	5min 53s	O	5/30 tps limité	

51	Injections médicamenteuses	2min 57s	O	5/30 tps limité	30min
-----------	-----------------------------------	----------	---	--------------------	-------

52	Perfusion classique	4min 32s			90min
	Présentation		N	11/11/09	
	Débit de perfusion				
	Réglage pratique	6min 49s	N	01/08/45	
	Astuces pour débit de perfusion	2min 13s			
	Ajouts dans les perfusions	6min 38s	N	01/05/30	60min

53	Perfusion de produits sanguins	2min 32s	N	01/05/30	30min
-----------	---------------------------------------	----------	---	----------	-------

54	Perfusion pédiatrique	2min 24s	N	01/05/30	30min
-----------	------------------------------	----------	---	----------	-------

R 8	Révision 8 sur les perfusions			15 tps limité	30min
------------	--------------------------------------	--	--	------------------	-------

55	Perfusion avec pousse seringue électrique	2min	N	06/06/09	30min
	Généralités				
56	Débits utilisés	8min 41s	N	5/30 tps limité	30min
	Seringues simples				
57	Seringues calibrées	6min 15s	N		60min
58	Pompe à morphine (PCA)	56s	N		15min
59	Dilution adaptée	8min 25s	N	6/50 tps limité	90min
60	Adaptation au patient	6min 40s		6/30 tps limité	90min
	Généralités				
	Médicaments classiques				
	Surface corporelle	40s			
	Médicaments injectables	2min 57s			
61	Règles à retenir				60min
	Règles mathématiques				
	Comment arrondir un résultat ?				
R 9	Révision 9 sur les PSE			15 tps limité	30min
R 10	Test final en 4 parties			20 tps limité	30min
62	Cas composés				60min
TOTAL	Formation complète	6h 30min de cours "live"	Plus de 1600 exercices différents	90 heures dont 30h de cours et 60 h d'exercices	